



Déclaration liminaire au CSA – SPIP de Côte d'Or – Avril 2025

Le contexte national dans lequel se tient ce CSA est particulièrement préoccupant. Les agressions récentes dont ont été victimes plusieurs personnels de surveillance, ainsi que la tension palpable autour de l'institution pénitentiaire dans l'actualité, nous rappellent la difficulté croissante de nos missions et la pression qui pèse sur les professionnels de terrain. Il est essentiel que ces événements soient pris en compte dans l'analyse des situations locales.

Depuis quatre ans, le SPIP de Côte d'Or fait face à des difficultés persistantes en matière de ressources humaines, avec à la clé plusieurs réorganisations internes. Pourtant, malgré les efforts des équipes et les alertes régulièrement remontées, aucune amélioration significative ne semble se dessiner.

Pour la deuxième année consécutive, tous les postes vacants inscrits à l'organigramme ne sont pas proposés à la mobilité en CAP, entretenant un sentiment de blocage et de manque de perspectives.

Du côté de la surveillance électronique, la situation est tout aussi préoccupante : l'effectif reste limité à trois agents au lieu de quatre depuis trois ans. Des absences répétées ont nécessité des renforts ponctuels d'agents d'autres départements, sans solution durable à ce jour.

Les annonces ministérielles successives, en particulier concernant les activités en détention, ont ajouté à la confusion. Si leur maintien a bien été réaffirmé, leur mise en œuvre sur le terrain reste parfois contrariée. Certains personnels de surveillance, à la maison d'arrêt de Dijon, freinent leur déploiement, sans que cela ne suscite, semble-t-il, de réaction clairement affirmée de la direction de l'établissement.

Ces prises de position nationales interrogent également sur l'absence de moyens attribués et sur la diminution du sens donné à nos missions (difficultés dans la mise en place des activités, des programmes de prévention contre la récidive, traitement des situations des personnes de nationalité étrangère, NED).

Dans ce contexte déjà complexe, les modifications proposées à la charte des temps — qui ne constituent qu'un des sujets de notre réunion aujourd'hui — interrogent fortement. Elles laissent transparaître une forme de suspicion à l'égard du travail des agents, tout en exigeant davantage d'engagement, notamment de la part des personnels du SPIP de Côte d'Or.

Nous souhaitons que cette instance soit l'occasion de reconnaître les difficultés rencontrées au quotidien et d'ouvrir un dialogue constructif, à la hauteur des enjeux que nous portons collectivement.

Dijon, le 17 avril 2025,
L'ensemble des représentants des personnels SNEPAP FSU et CGT IP du SPIP de Côte d'Or,